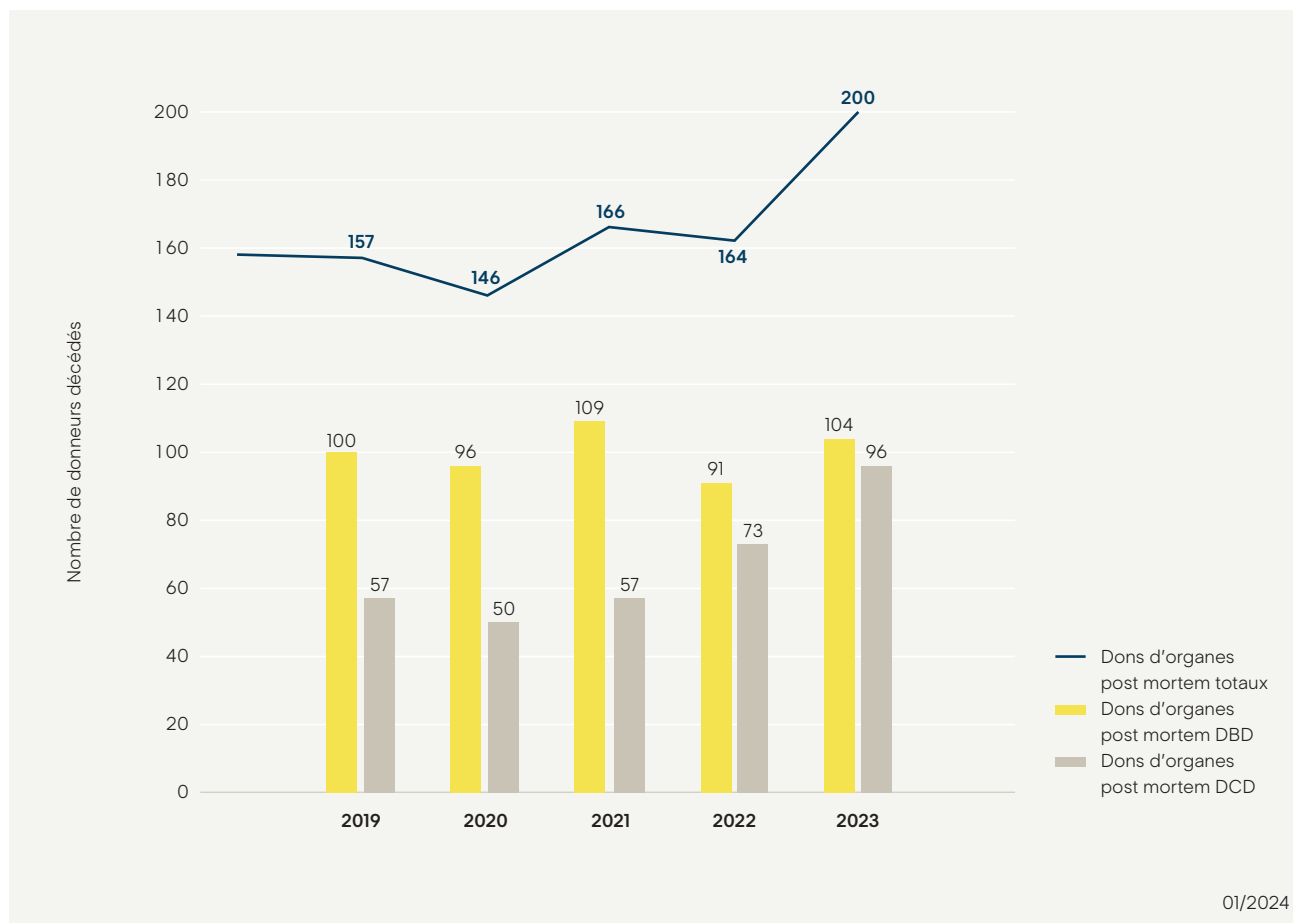
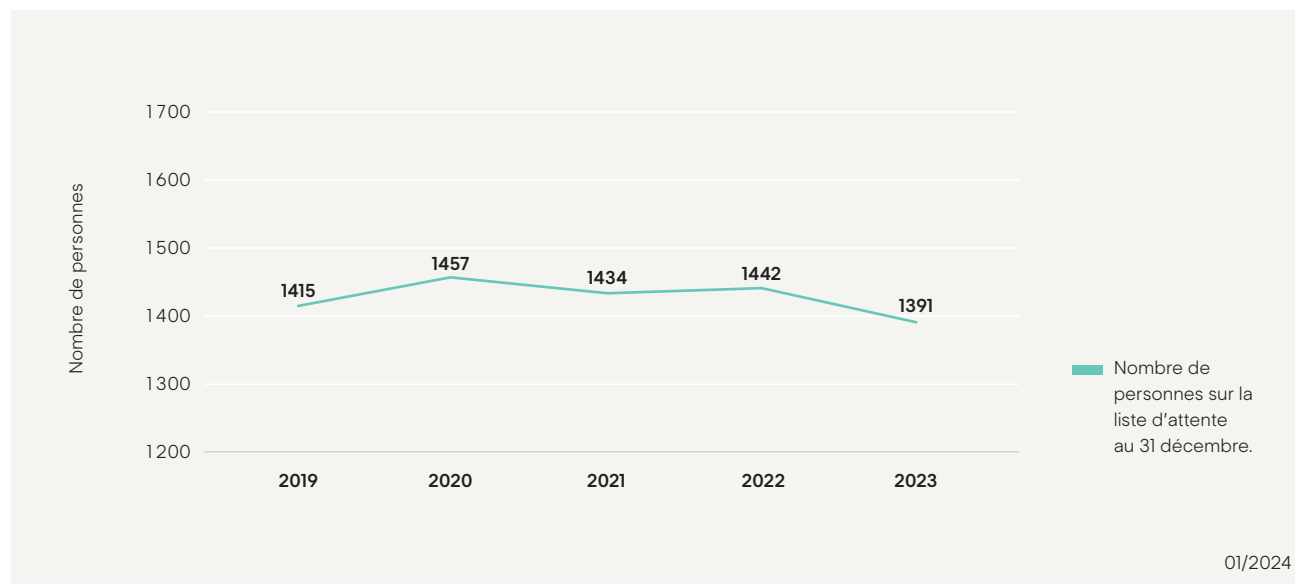


## Dons d'organes post mortem



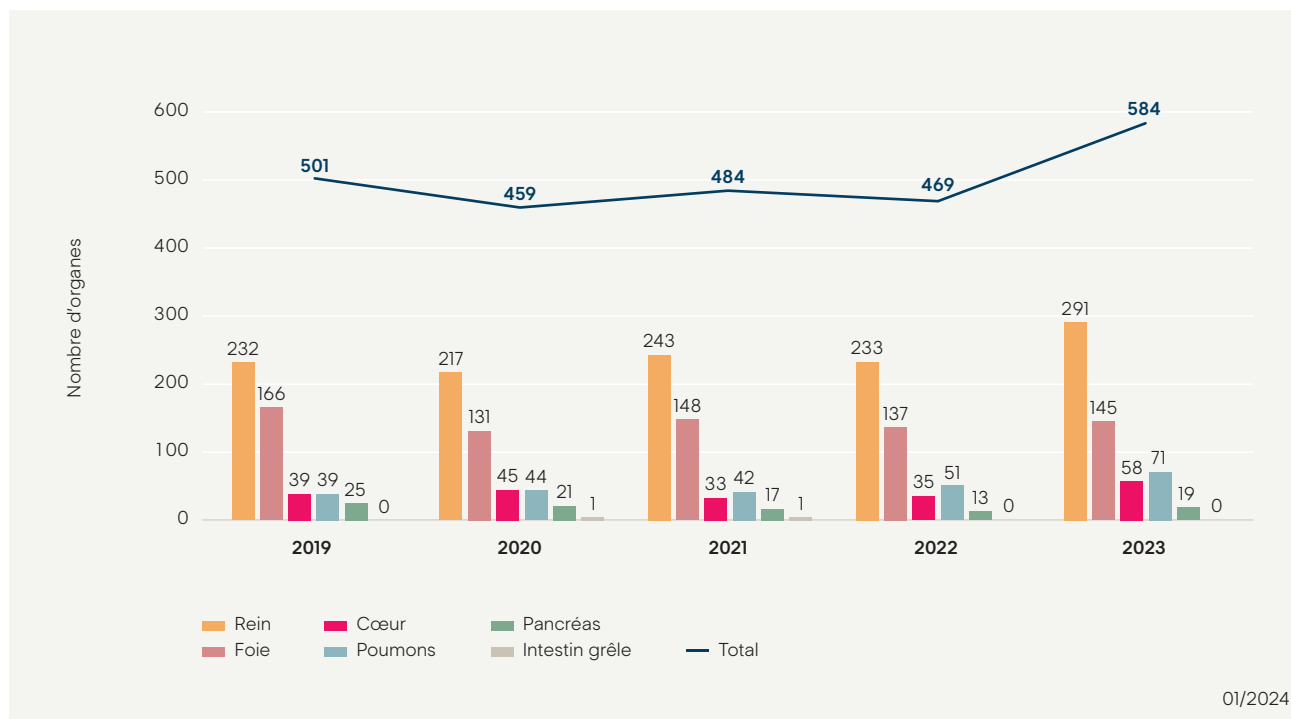
Nombre de donneurs décédés en Suisse. DBD : don d'organes en état de mort cérébrale, DCD : don d'organes en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire. Est considérée comme donneur toute personne décédée qui a subi une intervention chirurgicale dans l'intention d'un prélèvement d'organes aux fins d'une transplantation.

## Liste d'attente



Nombre de personnes sur la liste d'attente au 31 décembre de chaque année.

## Organes transplantés



Organes greffés en Suisse provenant de donneurs décédés (organes importés de l'étranger compris), total et par organe.